

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Election du Conseil fédéral par le peuple»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 7 juillet 2011 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Election du Conseil fédéral par le peuple»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Election du Conseil fédéral par le peuple» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution³ ayant été recueillies.
2. Sur 109 598 signatures déposées, 108 826 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Comité pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple, case postale 23, 8416 Flaach.

23 août 2011

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2010 269

³ RS 101

Initiative populaire fédérale «Election du Conseil fédéral par le peuple»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	28 730	121
Berne	18 378	151
Lucerne	8 043	6
Uri	1 785	14
Schwyz	4 812	4
Obwald	857	0
Nidwald	1 223	0
Glaris	792	8
Zoug	1 990	0
Fribourg	1 165	16
Soleure	4 331	55
Bâle-Ville	1 534	5
Bâle-Campagne	3 427	23
Schaffhouse	1 001	19
Appenzell Rhodes-Ext.	713	7
Appenzell Rhodes-Int.	217	4
Saint-Gall	5 682	17
Grisons	2 398	72
Argovie	11 482	43
Thurgovie	2 352	35
Tessin	2 271	61
Vaud	2 204	38
Valais	1 300	9
Neuchâtel	479	5
Genève	1 446	55
Jura	214	4
Suisse	108 826	772